

LVMH

LVMH

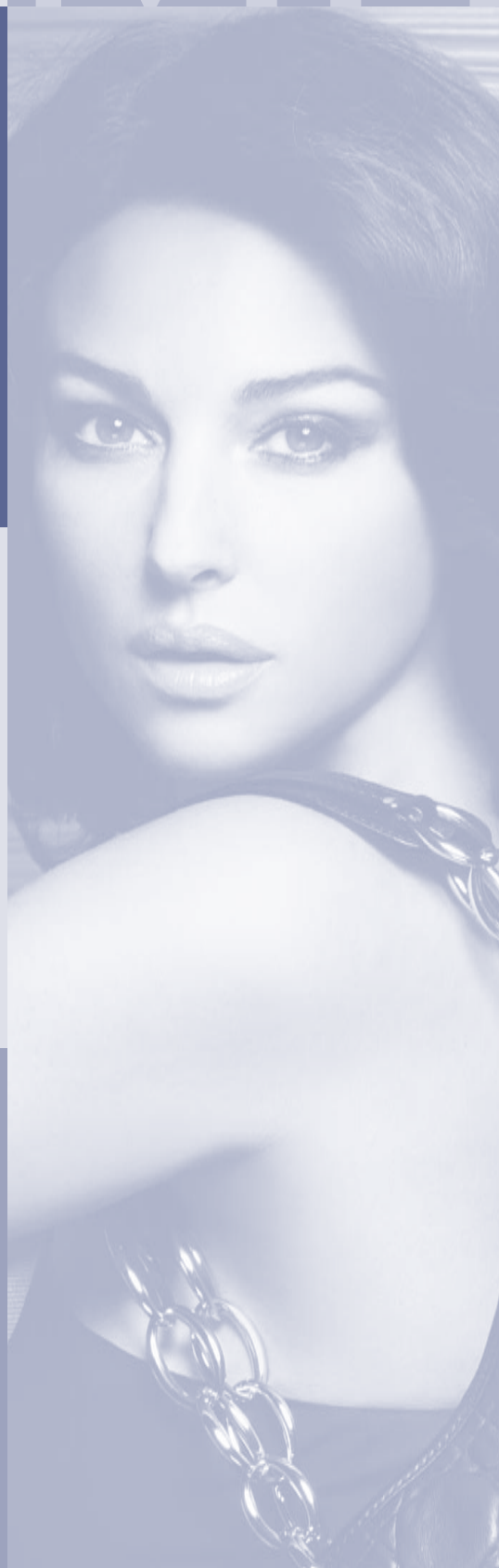
**AVIS DE
CONVOCAATION**

Assemblée
Générale
Mixte

15 mai 2008 - 10 h 30

Carrousel
du Louvre

99, rue de Rivoli
75001 Paris



The page features a background image of a woman's face, partially obscured by a dark blue vertical bar. The LVMH logo is printed in a large, dark blue, sans-serif font, with the letters 'LVMH' appearing twice: once horizontally at the top and once vertically on the left side of the dark blue bar.

LVMH

**Accueil des
Actionnaires
à partir de 9 h 00**

Tout actionnaire se
présentant après 11 h 00
pourra assister à
l'Assemblée Générale
mais ne pourra pas voter

CONTACTS

Service Actionnaires / Assemblées
Tél : 01 44 13 22 32 / 23 43


SOMMAIRE

Avis de convocation	P. 4
Modalités de participation	P. 6
Organes de Direction et de Contrôle	P. 8
Groupe LVMH - Chiffres clés	P. 9
Groupe LVMH - Exposé sommaire	P. 11
Informations relatives à la Société LVMH	P. 15
Présentation des résolutions	P. 16
Texte des résolutions	P. 18
Demande d'envoi de documents et renseignements	P. 23

AVIS DE CONVOCATION

*Les actionnaires de la société LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON sont convoqués au Carrousel du Louvre, 99 rue de Rivoli à Paris (75001), le **Jeu**di 15 Mai 2008 à 10 heures 30, en Assemblée Générale Mixte, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :*

- Rapports du Conseil d'Administration ;
- Rapports des Commissaires aux Comptes ;
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2007 ;
- Approbation des conventions réglementées ;
- Quitus aux Membres du Conseil d'Administration ;
- Affectation et répartition des résultats ;
- Renouvellement de mandats d'Administrateurs ;
- Nomination d'un Administrateur ;
- Autorisation et pouvoirs à donner au Conseil d'Administration pour intervenir en Bourse sur les actions de la Société ;
- Autorisation et pouvoirs à donner au Conseil d'Administration de réduire le capital social par annulation des actions acquises en Bourse ;
- Autorisation et pouvoirs à donner au Conseil d'Administration de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit du personnel salarié et de dirigeants du Groupe ;
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social y compris par émission de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de plusieurs catégories de personnes ;

- 
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas de demandes excédentaires ;
 - Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social en numéraire au profit des membres du personnel salariés du Groupe adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise.

Les Assemblées se composent de tous les actionnaires.

Pour avoir le droit d'assister, de voter par correspondance ou de se faire représenter aux Assemblées, les titulaires d'actions nominatives devront être inscrits sur les registres de la Société au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Nous invitons les actionnaires nominatifs qui assisteront à l'Assemblée à en informer la Société (carte jointe).

Des cartes d'admission seront délivrées aux actionnaires dont les titres sont inscrits au porteur qui feront adresser au siège social de la Société (LVMH - Service Assemblées - 22, avenue Montaigne - 75382 Paris cedex 08) une attestation de participation établie par l'intermédiaire qui assure la gestion de leurs titres et constatant la propriété de ces derniers au troisième jour ouvré précédant l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Des formulaires de vote par correspondance et de procuration seront adressés à tous les actionnaires nominatifs.

Les titulaires d'actions au porteur désirant voter par correspondance ou se faire représenter pourront se procurer des formulaires de vote auprès de l'intermédiaire qui assure la gestion de leurs titres. Leur demande devra être formulée par lettre recommandée avec accusé de réception et leur parvenir six jours au moins avant la date de la réunion.

Les votes par correspondance ne seront pris en compte qu'à la condition de parvenir au siège social au plus tard le 9 mai 2008.

Le Conseil d'Administration

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Comment vous rendre à l'Assemblée Générale ?

L'Assemblée aura lieu le jeudi 15 mai 2008 au Carrousel du Louvre, 99, rue de Rivoli à Paris 75001, à 10 h 30 précises. Vous pouvez vous y rendre en métro (station Palais Royal - Musée du Louvre), ou en bus (lignes 21, 27, 39, 48, 81, 95 station Palais Royal).

Vous pourrez suivre les présentations et les débats, en direct et en différé, sur le site internet : www.lvmh.fr

Nous vous rappelons que la carte du Club des Actionnaires ne suffit pas pour participer à l'Assemblée.

Comment participer à l'Assemblée Générale ?

Pour pouvoir participer à l'Assemblée, il est indispensable d'être en possession d'une carte d'admission. Cette carte vous sera délivrée dans les conditions suivantes :

- **si vous détenez des actions au nominatif :**

vous n'avez aucune démarche à effectuer, votre carte d'admission est jointe à la présente convocation. Il vous suffira de la présenter à l'accueil le jour de l'Assemblée.

- **si vous détenez des actions au porteur :**

vous devez faire une demande de carte d'admission à l'intermédiaire financier qui assure la gestion de vos titres. Celui-ci nous fera parvenir une attestation de participation constatant la propriété de vos titres et nous vous adresserons directement votre carte d'admission.

Vous ne pouvez pas assister à l'Assemblée Générale ?

3 options vous sont offertes. Vous ne devez en choisir qu'une seule.

- **Vous donnez pouvoir au Président**

En donnant pouvoir au Président, vous lui demandez de voter à votre place. Pour ce faire, ne portez aucune autre indication sur le formulaire de vote joint à cette convocation que la date et votre signature au bas du formulaire.

- **Vous votez par correspondance**

Cochez la case 2 sur le formulaire ci-joint. Suivez scrupuleusement les instructions figurant en page 7 de la présente convocation pour que votre vote soit enregistré. Datez et signez.

- **Vous donnez pouvoir à une personne dénommée**

Cette personne peut être votre conjoint (actionnaire ou non) ou un autre actionnaire. Il vous suffit de cocher la case 3 et de préciser l'identité de la personne (nom et prénom) qui vous représentera. Datez et signez.

- **Afin de recevoir votre carte en temps utile, nous vous recommandons de faire votre demande le plus tôt possible.**

- **Un actionnaire qui a exprimé son vote par correspondance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ne peut plus choisir un autre mode de participation à l'Assemblée.**

Pour faciliter le bon déroulement de la réunion, nous vous remercions :

- de vous présenter à l'avance muni de votre carte d'admission pour signer la feuille de présence,
- de ne pénétrer dans la salle qu'avec le boîtier de vote qui vous aura été remis lors de la signature de la feuille de présence,
- de vous conformer aux indications données en séance pour les modalités pratiques du vote.

Comment remplir votre formulaire de vote ?

VOUS DONNEZ POUVOIR AU PRÉSIDENT COCHEZ LA CASE 1

Ne portez aucune autre indication que la date et votre signature en bas du formulaire.

IMPORTANT : Avant d'exercer votre choix entre les 3 possibilités offertes, veuillez prendre connaissance des instructions situées au verso. Before selecting one of the three means of voting, see reverse side.

1 2 3

1 JE DONNE POUVOIR AU PRÉSIDENT et l'autorise à voter en mon nom
I HEREBY APPOINT THE CHAIRMAN as my proxy and authorise him to vote on my behalf

date and sign without completing 2 or 3

VOUS VOUS FAITES REPRÉSENTER COCHEZ LA CASE 3

Indiquez les nom et prénom du mandataire qui vous représentera. Dated et signez au bas du formulaire.

**FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE OU PAR PROCURATION
MAIL-IN VOTING FORM OR PROXY FORM**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 15 MAI 2008
ORDINARY AND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING MAY 15th, 2008**

LVMH
Moët Hennessy • Louis Vuitton
Société Anonyme au capital de EUR 146.981.223
Siège Social : 22, avenue Montaigne - 75008 PARIS
775 670 417 RCS PARIS

**2 VOTE PAR CORRESPONDANCE
MAIL-IN VOTING FORM**

choisissez / choose
ou / or 1 ou / or 2 ou / or 3
si vous choisissez 2 ou 3 vous devez cocher la case correspondante
If you choose 2 or 3 you must mark an X in the corresponding box

Sur les projets de résolutions présentés au Conseil d'Administration, je vote OUI à tous les projets de résolutions présentés au Conseil d'Administration à l'EXCEPTION de ceux que je signale en notifiant comme ceci ■ la case correspondante et pour lesquels je vote NON ou je m'abstiens, ce qui équivaut à voter NON. Cf. au verso renvoi (2)
I vote FOR all the resolutions approved by the Board of Directors EXCEPT those indicated by filling in the corresponding box for which I vote AGAINST, or I abstain which is equivalent to voting against.

	OUI / FOR	NON / AGAINST	Abst
1	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
7	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
10	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
11	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
13	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
B	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
C	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**3 POUVOIR A UNE PERSONNE DENOMMEE
PROXY TO ANOTHER SHAREHOLDER**

Je donne pouvoir à * / I hereby appoint *
M. ou à défaut à / or in his/her absence
M.
* Cf. au verso renvoi (3) / see (3) on the back of this form

Actions nominatives registered shares		Total des actions number of shares	Nombre de voix number of voting rights
Vote simple single voting right	Actions au porteur bearer shares		
Vote double double voting right			

Pour être prise en considération toute formule doit parvenir au plus tard à la Société LVMH le 9 mai 2008.
To be returned before May 9th, 2008.

VOUS VOTEZ PAR CORRESPONDANCE COCHEZ LA CASE 2

Les cases correspondent aux 15 résolutions proposées page 18 et suivantes. Vous votez OUI : laissez vierge la case correspondant à la résolution qui recueille votre adhésion. Vous votez NON : noircissez la case correspondant à la résolution qui ne recueille pas votre adhésion. Pour les projets de résolutions non agréés par le Conseil d'Administration, noircissez les cases de votre choix. Pour les amendements ou résolutions nouvelles, cochez la case correspondant au mode de vote choisi. Dated et signez au bas du formulaire.

Identification de l'actionnaire / Shareholder identification (beneficial owner)
Cf. au verso renvoi (1) / see (1) on the back of this form

Date et / and signature

ORGANES DE DIRECTION ET DE CONTRÔLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Bernard Arnault
Président-Directeur Général

Antoine Bernheim ⁽¹⁾
Vice-Président

Antonio Belloni
Directeur Général délégué

Antoine Arnault
Delphine Arnault-Gancia
Jean Arnault

Nicolas Bazire
Nicholas Clive Worms ⁽¹⁾

Charles de Croisset ^{(1) (2)}
Diego Della Valle ⁽¹⁾

Albert Frère
Pierre Godé
Gilles Hennessy
Patrick Houël
Arnaud Lagardère ⁽¹⁾
Lord Powell of Bayswater
Felix G. Rohatyn
Hubert Védrine ⁽¹⁾

CENSEUR
Kilian Hennessy ⁽¹⁾

COMITÉ D'AUDIT
DE LA PERFORMANCE
Antoine Bernheim ⁽¹⁾
Président

Nicholas Clive Worms ⁽¹⁾
Gilles Hennessy

COMITÉ DE SÉLECTION
DES ADMINISTRATEURS
ET DES RÉMUNÉRATIONS

Antoine Bernheim ⁽¹⁾
Président

Albert Frère ⁽¹⁾
Kilian Hennessy

COMMISSAIRES AUX COMPTES

DELOITTE & ASSOCIÉS
Représenté par
Thierry Benoit et Alain Pons

ERNST & YOUNG Audit
Représenté par
Jeanne Boillet et Olivier Breillot

(1) Personnalité indépendante.

(2) Nomination proposée
à l'Assemblée Générale du 15 mai 2008.

Mandats d'Administrateurs à renouveler

M. Nicolas BAZIRE (né le 13 juillet 1957)

- Première nomination : 12 mai 1999
- Principale fonction : **Directeur Développement et Acquisitions de LVMH.**

M. Antonio BELLONI (né le 22 juin 1954)

- Première nomination : 15 mai 2002
- Principale fonction : **Directeur Général délégué de LVMH.**

M. Diego DELLA VALLE (né le 30 décembre 1953)

- Première nomination : 15 mai 2002
- Principale fonction : **Président et Administrateur délégué du Groupe Tod's SpA.**

M. Gilles HENNESSY (né le 14 mai 1949)

- Première nomination : 6 juin 1990
- Principale fonction : **Vice-Président de Moët Hennessy.**

Nouvelle nomination en qualité d'Administrateur

M. Charles de CROISSET (né le 28 septembre 1943)

- Principale fonction : **International Advisor chez Goldman Sachs International.**

GROUPE LVMH

CHIFFRES CLÉS

PRINCIPALES DONNÉES CONSOLIDÉES

<i>(en millions d'euros et en pourcentage)</i>	2007	2006	2005
Ventes	16 481	15 306	13 910
Résultat opérationnel courant	3 555	3 172	2 743
Résultat net	2 331	2 160	1 668
Résultat net - part du Groupe	2 025	1 879	1 440
Capacité d'autofinancement générée par l'activité	4 039	3 504	3 089
Investissements opérationnels	990	771	707
Capitaux propres	12 528	11 594	10 484
Ratio Dette financière nette / Capitaux propres	25 %	29 %	41 %

Données par action

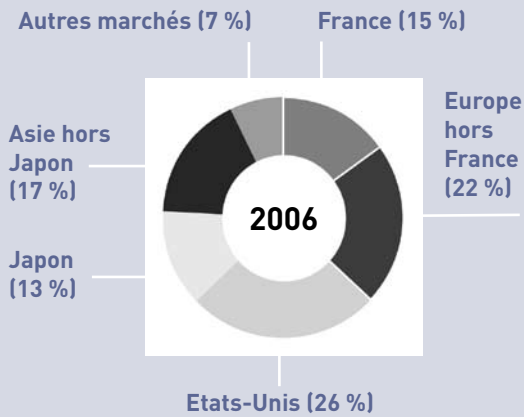
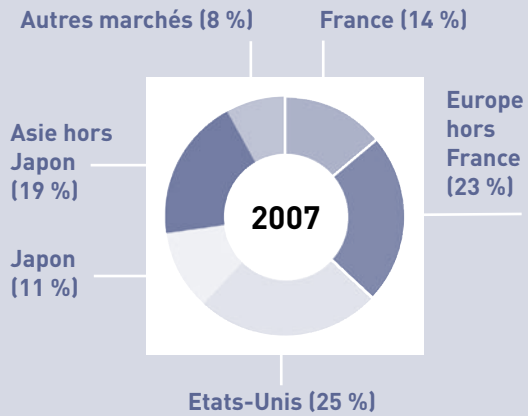
<i>(en euros)</i>	2007	2006	2005
Résultats consolidés par action			
Résultat net, part du Groupe	4,27	3,98	3,06
Résultat net, part du Groupe après dilution	4,22	3,94	3,04
Dividende par action			
Acompte	0,35	0,30	0,25
Solde	1,25	1,10	0,90
Montant brut global ⁽¹⁾	1,60	1,40	1,15

(1) Pour l'exercice 2007, montant proposé à l'Assemblée Générale du 15 mai 2008.

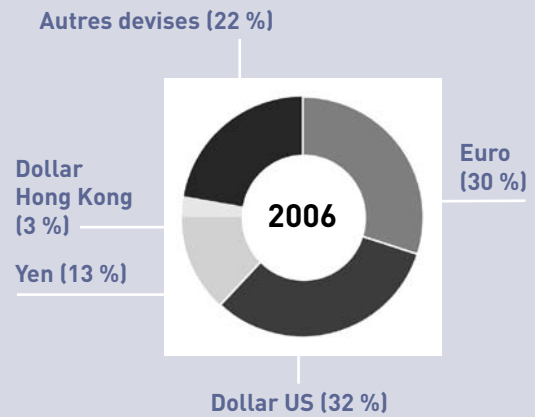
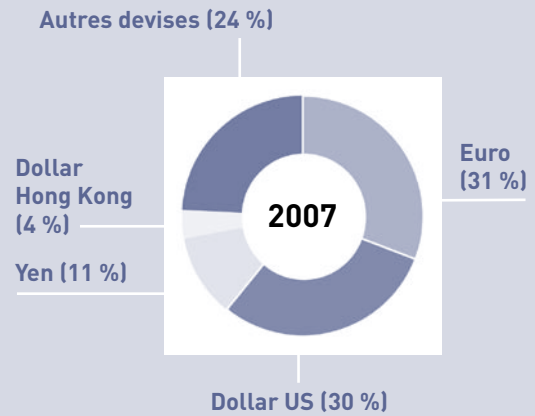
INFORMATIONS PAR GROUPE D'ACTIVITÉS

<i>(en millions d'euros)</i>	2007	2006	2005
Ventes par groupe d'activités			
Vins et Spiritueux	3 226	2 994	2 644
Mode et Maroquinerie	5 628	5 222	4 812
Parfums et Cosmétiques	2 731	2 519	2 285
Montres et Joaillerie	833	737	585
Distribution sélective	4 179	3 891	3 648
Autres activités et éliminations	(116)	(57)	(64)
TOTAL	16 481	15 306	13 910
Résultat opérationnel courant par groupe d'activités			
Vins et Spiritueux	1 058	962	869
Mode et Maroquinerie	1 829	1 633	1 467
Parfums et Cosmétiques	256	222	173
Montres et Joaillerie	141	80	21
Distribution sélective	439	400	347
Autres activités et éliminations	(168)	(125)	(134)
TOTAL	3 555	3 172	2 743

Ventes par zone géographique de destination (en %)



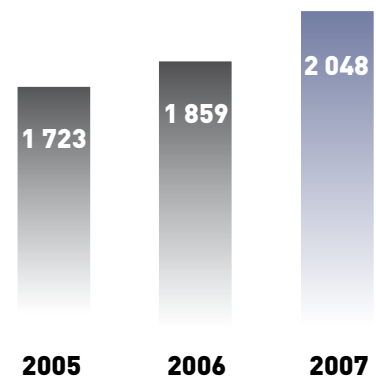
Ventes par devise de facturation (en %)



RÉSEAU DE MAGASINS AU 31 DÉCEMBRE 2007

NOMBRE DE MAGASINS	2007	2006	2005
France	306	288	278
Europe (hors France)	523	456	422
Etats-Unis	463	394	365
Japon	253	278	262
Asie (hors Japon)	409	363	329
Autres marchés	94	80	67
Total	2 048	1 859	1 723

EVOLUTION SUR TROIS ANS



Compte de résultat consolidé

EN MILLIONS D'EUROS, SAUF RÉSULTATS PAR ACTION	2007	2006	2005
Ventes	16 481	15 306	13 910
Coût des ventes	(5 786)	(5 481)	(5 001)
Marge brute	10 695	9 825	8 909
Charges commerciales	(5 752)	(5 364)	(4 892)
Charges administratives	(1 388)	(1 289)	(1 274)
Résultat opérationnel courant	3 555	3 172	2 743
Autres produits et charges opérationnels	(126)	(120)	(221)
Résultat opérationnel	3 429	3 052	2 522
Coût de la dette financière nette	(207)	(173)	(188)
Autres produits et charges financiers	(45)	120	45
Résultat financier	(252)	(53)	(143)
Impôts sur les bénéfices	(853)	(847)	(718)
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence	7	8	7
Résultat net	2 331	2 160	1 668
dont :			
Résultat net, part des minoritaires	306	281	228
Résultat net, part du groupe	2 025	1 879	1 440
Résultat net, Part du Groupe par action (en euros)	4,27	3,98	3,06
Nombre d'actions retenu pour le calcul	474 327 943	471 901 820	470 206 389
Résultat net, part du Groupe par action après dilution (en euros)	4,22	3,94	3,04
Nombre d'actions retenu pour le calcul	479 891 713	477 471 955	474 047 257

Commentaires sur l'activité en 2007

VENTES PAR GROUPE D'ACTIVITÉS

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
Vins et Spiritueux	3 226	2 994	2 644
Mode et Maroquinerie	5 628	5 222	4 812
Parfums et Cosmétiques	2 731	2 519	2 285
Montres et Joaillerie	833	737	585
Distribution sélective	4 179	3 891	3 648
Autres activités et éliminations	(116)	(57)	(64)
TOTAL	16 481	15 306	13 910

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT PAR GROUPE D'ACTIVITÉS

(en millions d'euros)	2007	2006	2005
Vins et Spiritueux	1 058	962	869
Mode et Maroquinerie	1 829	1 633	1 467
Parfums et Cosmétiques	256	222	173
Montres et Joaillerie	141	80	21
Distribution sélective	439	400	347
Autres activités et éliminations	(168)	(125)	(134)
TOTAL	3 555	3 172	2 743

Les ventes de l'exercice 2007 s'élèvent à 16 481 millions d'euros, en croissance de 8 % par rapport à l'exercice précédent. Elles sont affectées par la baisse des principales devises de facturation du Groupe par rapport à l'euro, notamment de 8 % pour le dollar US et de 9 % pour le yen. A devises constantes, les ventes progressent de 13 %.

Le périmètre des activités consolidées n'a pas enregistré en 2006 et 2007 d'évolution qui affecte la comparabilité des performances.

VENTES PAR DEVISE DE FACTURATION

(en pourcentage)	2007	2006	2005
Euro	31	30	30
Dollar US	30	32	32
Yen	11	13	15
Hong Kong dollar	4	3	3
Autres devises	24	22	20
TOTAL	100	100	100

La ventilation des ventes entre les différentes devises de facturation évolue comme suit : le poids de l'euro augmente de 1 point à 31 % ; le poids du dollar US et du yen baisse de 2 points, respectivement de 32 % à 30 % et de 13 % à 11 % ; le poids des autres devises progresse de 3 points de 25 % à 28 %.

VENTES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE DE DESTINATION

(en pourcentage)	2007	2006	2005
France	14	15	15
Europe (hors France)	23	22	20
Etats-Unis	25	26	27
Japon	11	13	14
Asie (hors Japon)	19	17	17
Autres marchés	8	7	7
TOTAL	100	100	100

Par zone géographique, on constate une baisse du poids relatif des Etats-Unis dans les ventes du Groupe de 26 % à 25 %, de la France de 15 % à 14 % et du Japon qui passe de 13 % à 11 % ; l'Asie (hors Japon) progresse de 2 points à 19 %, l'Europe (hors France) et les autres marchés progressent chacun de 1 point à respectivement 23 % et 8 %.

L'évolution défavorable de la parité dollar US/euro explique l'essentiel de la baisse du poids du dollar et des États-Unis dans les ventes du Groupe ; à parité constante, les ventes facturées en dollar US progressent de 10 % et les ventes aux Etats-Unis de 12 %. La baisse du poids du yen et du Japon dans les ventes du Groupe n'est qu'en partie expliquée par l'évolution défavorable de la parité yen/euro ; à parité constante, les ventes facturées en yen augmentent de 3 %.

Il convient également de souligner le dynamisme exceptionnel des nouveaux territoires comme la Chine, la Russie et le Moyen-Orient qui entraîne une forte augmentation des facturations dans les devises correspondantes.

Par groupe d'activités, la répartition des ventes du Groupe évolue peu : la part des Parfums et Cosmétiques progresse de 1 point de 16 % à 17 %, la part des autres activités restant inchangée : elle s'établit à 20 % pour les Vins et Spiritueux, 34 % pour la Mode et Maroquinerie, 5 % pour les Montres et Joaillerie et 25 % pour la Distribution sélective. La croissance de la part des marques de Parfums et Cosmétiques provient notamment d'une forte progression de leurs ventes aux magasins Sephora qui entraîne un effet additionnel d'éliminations de consolidation.

Les ventes du groupe d'activités **Vins et Spiritueux** augmentent de 8 % en données publiées ; elles incluent un effet de change négatif de 5 points, la croissance organique étant de 13 %. Le chiffre d'affaires bénéficie de la croissance des volumes de 4 % pour le champagne et de 10 % pour le cognac, ainsi que de la hausse des prix de vente et de l'amélioration constante du mix produits. Le champagne enregistre une forte progression de ses volumes au Japon et sur des marchés prometteurs comme l'Espagne ou la Russie ; en outre il connaît une montée en gamme significative notamment en Europe. Les ventes de

cognac croissent fortement en Asie, particulièrement en Chine et au Vietnam, et en Russie. Le marché américain conserve une croissance soutenue pour l'ensemble du portefeuille de vins et spiritueux du Groupe.

La croissance organique des ventes des activités **Mode et Maroquinerie** est de 14 %, et de 8 % en données publiées. Louis Vuitton accomplit une performance remarquable sur l'année, enregistrant de nouveau une croissance organique à deux chiffres de ses ventes. La marque connaît une avancée spectaculaire en Asie, notamment en Chine ; elle continue à afficher une forte dynamique en Europe et aux Etats-Unis. Fendi confirme son développement avec à nouveau une forte progression de ses ventes. Les autres marques enregistrent de belles performances, certaines sont en croissance très rapide, notamment Marc Jacobs.

Le groupe d'activités **Parfums et Cosmétiques** enregistre une croissance organique de ses ventes de 12 %, pour 8 % en données publiées. Cette dynamique est alimentée à la fois par l'innovation et par l'enrichissement des lignes existantes. Les trois catégories de produits, parfum, maquillage et soin, sont en progression. Toutes les marques du portefeuille contribuent à cette performance : les marques phares comme Parfums Christian Dior ou Guerlain, mais aussi les marques alternatives et marques de niche comme BeneFit Cosmetics. Le groupe d'activités Parfums et Cosmétiques consolide son leadership européen et les marques accentuent leurs avancées en Russie, en Chine et au Moyen-Orient, marchés qui confirment leur fort potentiel.

La croissance organique des ventes du groupe d'activités **Montres et Joaillerie** est de 19 % et de 13 % en données publiées. Cette performance est tirée par TAG Heuer qui renforce sa position de leader mondial des montres et chronographes de sport de prestige ; l'excellente dynamique de cette marque est soutenue par une montée en gamme et une innovation continue et s'est traduite par une très forte progression sur tous ses marchés. Les autres marques horlogères Zenith et Montres Dior enregistrent de belles performances sur leurs segments respectifs. En joaillerie, Chaumet bénéficie d'une croissance soutenue de ses ventes sur l'ensemble de ses marchés ; la marque De Beers confirme son potentiel de joaillier diamantaire et poursuit le développement de son réseau de boutiques aux Etats-Unis, en Asie et au Moyen-Orient.

La croissance organique des ventes de la **Distribution sélective** est de 12 %, et de 7 % en données publiées. Cette croissance est portée par Sephora dont les ventes progressent très sensiblement non seulement à surfaces comparables, mais également du fait de l'expansion de son réseau de magasins en Europe, en Amérique du Nord, en Chine et au Moyen-Orient. Malgré une baisse d'activité dans les zones touristiques fréquentées par les voyageurs japonais, DFS parvient à enregistrer une croissance

organique globale de ses ventes, profitant de la montée en puissance des autres clientèles asiatiques, principalement la clientèle chinoise.

La marge brute du Groupe s'élève à 10 695 millions d'euros, en croissance de 9 % par rapport à l'exercice précédent. Le taux de marge brute sur les ventes s'élève à 65 %, en hausse de 1 point. Cette progression résulte des efforts de maîtrise des coûts de revient des produits vendus, des hausses des prix de vente, des montées en gamme entraînant une améliorations des mix produits et de l'efficacité des opérations de couverture de change.

Les charges commerciales, qui s'élèvent à 5 752 millions d'euros, sont en augmentation de 7 % en données publiées et de 12 % à taux de change constants. Outre le renforcement des investissements en communication des principales marques, cette augmentation provient du développement des réseaux de distribution tant pour les activités de détail (boutiques) que pour les activités de gros. Néanmoins le niveau de ces charges commerciales reste stable en pourcentage des ventes à 35 %. L'implantation géographique des magasins évolue comme suit :

IMPLANTATION GÉOGRAPHIQUE DES MAGASINS

(en nombre)	2007	2006	2005
France	306	288	278
Europe (hors France)	523	456	422
Etats-Unis	463	394	365
Japon	253	278	262
Asie (hors Japon)	409	363	329
Autres marchés	94	80	67
TOTAL	2 048	1 859	1 723

Les charges administratives sont de 1 388 millions d'euros, en hausse de 8 % en données publiées, et de 11 % à taux de change constants. Elles représentent 8 % des ventes, un niveau identique à celui enregistré en 2006.

Le résultat opérationnel courant du Groupe s'établit à 3 555 millions d'euros, en croissance de 12 %. Le taux de marge opérationnelle sur ventes du Groupe s'établit à près de 22 %, en progression de 1 point par rapport à 2006. Le niveau des charges commerciales et administratives étant stable, cette progression de 1 point traduit l'amélioration du taux de marge brute évoquée précédemment. Elle traduit également l'amélioration de la profitabilité de l'ensemble des groupes d'activités, en particulier de celle des Montres et Joaillerie qui progresse de 6 points.

L'effet total de l'évolution des parités monétaires sur le résultat opérationnel courant, par rapport à l'exercice précédent, est négatif de 255 millions d'euros. Ce chiffre intègre les trois éléments suivants : l'effet des variations des parités monétaires sur les ventes et les achats des sociétés du Groupe exportatrices et importatrices, la

variation du résultat de la politique de couverture de l'exposition commerciale du Groupe aux différentes devises et l'effet des variations des devises sur la consolidation des résultats opérationnels courants des filiales hors zone euro. A devises et effets de couverture de change constants, la progression du résultat opérationnel courant du Groupe serait de 20 %.

Le résultat opérationnel courant du groupe d'activités **Vins et Spiritueux** s'établit à 1 058 millions d'euros, en croissance de 10 %. Cette performance résulte de l'augmentation des ventes en volume, de l'amélioration du mix produits et d'une politique de hausse des prix conforme au positionnement haut de gamme des produits et à la rareté des nouveaux approvisionnements notamment en champagne. Ces hausses de prix conjuguées à la maîtrise des coûts permettent de compenser l'effet négatif des variations monétaires, les dépenses de renforcement du réseau de distribution et les investissements publi-promotionnels ciblés sur les marchés stratégiques. Le taux de marge opérationnelle sur ventes de ce groupe d'activités est en augmentation de 0,7 point à 32,8 %.

Le groupe d'activités **Mode et Maroquinerie** présente un résultat opérationnel courant de 1 829 millions d'euros, en croissance de 12 %. Malgré l'effet fortement défavorable des variations monétaires, Louis Vuitton réalise à nouveau une performance remarquable. Fendi confirme sa dynamique de croissance profitable. Les autres marques en phase de développement ou de renouveau affirment leur potentiel et améliorent sensiblement leur rentabilité. Le taux de marge opérationnelle sur ventes de ce groupe d'activités est en augmentation de 1,2 point à 32,5 %.

Le résultat opérationnel courant du groupe d'activités **Parfums et Cosmétiques** est de 256 millions d'euros, en progression de 15 %. Malgré un renforcement des investissements publi-promotionnels et malgré les frais liés au retour de Fendi et Pucci dans l'univers du parfum, les efforts de maîtrise des coûts de revient et des autres charges opérationnelles ont permis de poursuivre l'amélioration de la profitabilité. Ainsi le taux de marge opérationnelle sur ventes de ce groupe d'activités progresse de 0,6 point à 9,4 %. Hormis les nouveaux parfums Fendi et Pucci, toutes les marques contribuent à cette amélioration.

Après avoir quadruplé en 2006, le résultat opérationnel courant du groupe d'activités **Montres et Joaillerie** augmente de 76 % en 2007 à 141 millions d'euros. Cette performance est tirée par TAG Heuer et par l'amélioration des résultats des autres marques notamment Chaumet. Comme évoqué précédemment, le taux de marge opérationnelle sur ventes de ce groupe d'activités enregistre une progression remarquable de 6 points à 16,9 %.

Le résultat opérationnel courant du groupe d'activités **Distribution sélective** est de 439 millions d'euros, en croissance de 10 %. Malgré la faiblesse du yen qui a fortement pénalisé le pouvoir d'achat des voyageurs japonais pendant une grande partie de l'année 2007, DFS est parvenu à augmenter ses ventes à devises constantes et à maintenir son taux de marge opérationnelle sur ventes à un niveau élevé. Confirmant sa dynamique de forte croissance profitable, Sephora continue d'améliorer sa marge opérationnelle, malgré les frais occasionnés par son expansion rapide en Europe, aux Etats-Unis, en Chine et au Moyen-Orient.

Le Bon Marché s'impose comme le magasin de référence du luxe et du prestige au cœur de Paris ; son niveau de profitabilité, déjà élevé, continue de progresser. Le taux de marge opérationnelle sur ventes du groupe d'activités Distribution sélective dans son ensemble est en augmentation de 0,2 point à 10,5 %.

Le résultat opérationnel courant lié aux Autres activités et éliminations s'établit à - 168 millions d'euros ; il était de - 125 millions d'euros en 2006. Outre les frais de siège, la rubrique Autres Activités intègre également le pôle Média.

Les autres produits et charges opérationnels s'établissent à - 126 millions d'euros contre - 120 millions d'euros en 2006. En 2007, ils sont constitués à hauteur de - 81 millions d'euros des résultats de cession du groupe La Tribune, de la société de logistique Kami (groupe d'activités Mode et Maroquinerie) et des stylos Omas ; le solde inclut : 16 millions d'euros d'amortissements ou dépréciations accélérées d'immobilisations, 25 millions d'euros de coûts de réorganisations commerciales ou industrielles et 4 millions d'euros de charges ou provisions diverses à caractère non récurrent.

Le résultat opérationnel du Groupe s'élève à 3 429 millions d'euros, en croissance de 12 % par rapport à 2006.

Le résultat financier de l'exercice s'établit à - 252 millions d'euros ; il était de - 53 millions d'euros pour l'exercice précédent.

Le coût global de la dette financière nette s'élève à 207 millions d'euros en 2007 contre 173 millions d'euros en 2006. La charge d'intérêts de la dette comprise dans ce chiffre est en augmentation de 33 millions d'euros à 211 millions d'euros, reflétant deux évolutions contraires : la baisse du montant de la dette financière nette, et les effets défavorables de la hausse des taux sur la charge financière de la dette à taux variable. Le solde correspond à la variation de valeur de marché des instruments de couverture de taux.

Les autres produits et charges financiers sont de - 45 millions d'euros, à comparer à un montant positif de 120 millions d'euros en 2006. Le coût financier des opérations de change a un effet négatif de 97 millions d'euros en 2007, il était négatif de 45 millions d'euros en 2006. Les plus-values provenant de la cession de divers investissements et placements financiers et les dividendes reçus de participations non consolidées s'élèvent à 73 millions d'euros en 2007, ils étaient de 185 millions d'euros en 2006.

Le taux effectif d'impôt du Groupe s'établit à 27 % contre 28 % en 2006. Cette baisse de 1 point résulte principalement de l'utilisation ou de l'activation de reports déficitaires et de l'effet de la baisse des taux d'impôt dans plusieurs pays européens (Italie, Royaume-Uni) sur le stock d'impôts différés au bilan.

La part dans les résultats des sociétés mises en équivalence s'établit à 7 millions d'euros en 2007 ; elle était de 8 millions d'euros en 2006.

La part du résultat total revenant aux minoritaires est de 306 millions d'euros contre 281 millions d'euros en 2006. Il s'agit principalement des intérêts minoritaires dans les résultats de Moët Hennessy et de DFS.

Le résultat net, part du Groupe s'élève à 2 025 millions d'euros, en croissance de 8 % par rapport à l'exercice 2006 et de 41 % par rapport à l'exercice 2005. Comme en 2006, il représente 12 % des ventes.

INFORMATIONS RELATIVES À LA SOCIÉTÉ LVMH

Résultats au cours des cinq derniers exercices

(EN MILLIONS D'EUROS, SAUF RÉSULTATS PAR ACTION, EXPRIMÉS EN EUROS)	2003	2004	2005	2006	2007
1 - CAPITAL					
Montant du capital	147,0	147,0	147,0	147,0	147,0
Nombre d'actions ordinaires existantes	489 937 410	489 937 410	489 937 410	489 937 410	489 937 410
Nombre maximal d'actions futures à créer :					
- par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- par exercice de bons de souscription	-	-	-	-	-
- par exercice d'options de souscription	-	2 747 475	4 637 175	6 426 534	8 015 393
2 - OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
Produits financiers de participations et autres revenus	1 349,5	960,8	817,7	1 123,0	917,1
Résultat avant impôts et charges calculées (amortissements, dépréciations et provisions)	961,0	641,1	467,1	804,7	962,7
(Produit) / charge d'impôts sur les bénéfices ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Résultat après impôts et charges calculées (amortissements, dépréciations et provisions) ⁽²⁾	768,4	1 011,1	1 447,5	1 027,5	783,4
Résultat distribué ⁽³⁾	416,4	465,4	563,4	685,9	783,9
3 - RÉSULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, mais avant charges calculées (amortissements, dépréciations et provisions)	2,57	1,87	1,23	1,44	1,95
Résultat après impôts et charges calculées (amortissements, dépréciations et provisions) ⁽²⁾	1,57	2,06	2,95	2,10	1,60
Dividende brut distribué à chaque action ⁽³⁾⁽⁴⁾	0,85	0,95	1,15	1,40	1,60
4 - PERSONNEL					
Effectif moyen (en nombre)	36	33	27	24	25
Montant de la masse salariale	34,5	28,5	35,9	31,0	44,5
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	10,2	8,6	10,7	9,0	10,7

(1) Hors effets de la convention d'intégration fiscale.

(2) Après effets de la convention d'intégration fiscale.

(3) Montant de la distribution résultant de la résolution de l'Assemblée Générale, avant effets des actions LVMH auto-détenues à la date de la distribution. Pour l'exercice 2007, montant proposé à l'Assemblée Générale du 15 mai 2008.

(4) Avant effets de la réglementation fiscale applicable au bénéficiaire, et net, en 2003, du montant de l'avoir fiscal.

PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

APPROBATION DES COMPTES ANNUELS : *(première à quatrième résolutions)*

Les premiers points à l'ordre du jour portent sur :

- l'approbation des comptes : vous aurez à vous prononcer sur les comptes consolidés du Groupe (première résolution) ainsi que sur les comptes de la société mère LVMH (deuxième résolution),
- l'approbation des conventions réglementées (troisième résolution) : le détail de ces conventions figure dans le rapport spécial des commissaires aux comptes,
- l'affectation du résultat (quatrième résolution) : le montant brut du dividende global distribué s'élèvera à 1,60 euro par action. Compte tenu de l'acompte de 0,35 euro versé le 3 décembre 2007, le solde s'élève à 1,25 euro. Il sera mis en paiement le 23 mai 2008.



COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : *(cinquième à neuvième résolutions)*

Nous vous proposons de :

- renouveler les mandats d'Administrateur de Messieurs Nicolas Bazire, Antonio Belloni, Diego Della Valle et Gilles Hennessy (cinquième à huitième résolutions),
- nommer Monsieur Charles de Croisset en qualité d'Administrateur (neuvième résolution).

AUTORISATION D'INTERVENIR SUR LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ : *(dixième résolution)*

Nous vous proposons d'autoriser votre Conseil d'Administration, dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce, à acquérir des actions de la Société en vue notamment de l'animation du marché (par achat ou vente) dans le cadre d'un contrat de liquidité, leur affectation à la couverture de plans d'options sur actions, d'opérations d'actionnariat salarié ou de toutes autres formes d'allocations d'actions ou de rémunérations liées au cours de l'action, leur affectation à la couverture de valeurs mobilières donnant droit à des titres de la Société, leur annulation, ou encore leur conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.

Les achats ainsi effectués ne pourront dépasser 10 % du capital social. Le prix unitaire d'achat des titres ne pourra excéder 130 euros.

Donnée pour une durée de dix-huit mois, cette autorisation remplace celle accordée par l'Assemblée Générale du 10 mai 2007.

Le descriptif du programme de rachat a été déposé à l'Autorité des Marchés Financiers. Il est disponible sur simple demande au siège social.



RÉDUCTION DU CAPITAL *(onzième résolution)*

Nous vous proposons d'autoriser votre Conseil d'Administration à réduire le capital social dans la limite d'un montant total de 10 % du capital actuel sur une période de vingt-quatre mois, par voie d'annulation des actions acquises dans le cadre de la dixième résolution.

Donnée pour une durée de dix-huit mois, cette autorisation remplace celle accordée par l'Assemblée Générale du 10 mai 2007.



AUGMENTATION DU CAPITAL *(douzième à quinzième résolutions)*

- Nous vous proposons d'autoriser votre Conseil d'Administration à procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit de salariés et dirigeants du Groupe (douzième résolution). Cette autorisation permettra au Conseil d'Administration de procéder à une ou plusieurs attributions gratuites dans la limite globale de 1 % du capital social.

Donnée pour une durée de trente-huit mois, cette autorisation remplace celle accordée par l'Assemblée Générale du 12 mai 2005.

- Il vous est également proposé d'autoriser votre Conseil d'Administration à augmenter le capital social au profit d'établissements de crédit ou de sociétés régies par le Code des Assurances dans le cadre d'opérations d'optimisation de la structure bilantielle de la Société (treizième résolution).

Donnée pour une durée de dix-huit mois, cette autorisation remplace celle accordée par l'Assemblée Générale du 10 mai 2007. Elle inclut la faculté pour le Conseil d'Administration d'augmenter le nombre de titres à émettre prévu dans l'émission en cas de demande excédentaire (quatorzième résolution).

- Enfin, nous vous proposons d'autoriser votre Conseil d'Administration à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois au profit des salariés du Groupe adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise (quinzième résolution). Cette autorisation permettra au Conseil d'augmenter le capital social dans la limite de 3 % de son montant.

Donnée pour une durée de vingt-six mois, cette autorisation remplace celle accordée par l'Assemblée Générale du 10 mai 2007.

Le montant nominal maximum de ces augmentations de capital ne pourra dépasser un montant global de 30 millions d'euros.

TEXTE DES RÉSOLUTIONS

1. RÉSOLUTIONS A CARACTÈRE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION :

Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2007, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

DEUXIÈME RÉSOLUTION :

Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, tels qu'ils lui ont

été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du Conseil d'Administration quitus de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

TROISIÈME RÉSOLUTION :

Approbation des conventions réglementées visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce, déclare approuver lesdites conventions.

QUATRIÈME RÉSOLUTION :

Affectation du résultat fixation du dividende

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter et de répartir le résultat distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2007 de la façon suivante :

	Euros
Résultat comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2007	783 412 326,27
Dotation à la réserve légale	-
Report à nouveau	2 759 550 929,12
Montant du résultat distribuable (1)	3 542 963 255,39

Proposition d'affectation :

- réserve des plus-values à long terme	Néant
- dividende statutaire de 5 %, soit 0,015 euro par action	7 349 061,15
- dividende complémentaire de 1,585 euro par action	776 550 794,85
- report à nouveau	2 759 063 399,39
	3 542 963 255,39

(1) Pour mémoire, au 31 décembre 2007, la société détient 15 423 milliers de ses propres actions, correspondant à un montant non distribuable de 783 millions d'euros.

Le montant brut du dividende global ressort à 1,60 euro par action. Compte tenu de l'acompte sur dividende de 0,35 euro par action distribué le 3 décembre 2007, le solde s'élève à 1,25 euro. Il sera mis en paiement le 23 mai 2008.

Conformément à l'article 158 du Code général des Impôts, pour les personnes physiques ayant leur résidence fiscale en France, ce dividende ouvre droit à la réfaction de 40 %.

Enfin, dans le cas où, lors de la mise en paiement de ce solde, la Société détiendrait dans le cadre des autorisations données une partie de ses propres actions, le montant correspondant aux dividendes non versés, en raison de cette détention, serait affecté au compte report à nouveau.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate que le montant brut du dividende par action versé au titre des trois derniers exercices s'est élevé à :

Exercice	Nombre d'actions composant le capital	Date de mise en paiement	Dividende brut ⁽¹⁾ (en euros)	Montant de l'abattement (en euros)
2006				
Acompte	489 937 410	1er décembre 2006	0,30	0,12
Solde	-	15 mai 2007	1,10	0,44
Total			1,40	0,56
2005				
Acompte	489 937 410	2 décembre 2005	0,25	0,125
Solde	-	18 mai 2006	0,90	0,36
Total			1,15	0,485
2004				
Acompte	489 937 410	2 décembre 2004	0,25	NA
Solde	-	18 mai 2005	0,70	0,35
Total			0,95	0,35

(1) Avant effets de la réglementation fiscale applicable au bénéficiaire.

CINQUIÈME RÉOLUTION : Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Nicolas Bazire

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'Administrateur de M. Nicolas Bazire vient à expiration ce jour, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois années, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2011.

SIXIÈME RÉOLUTION : Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Antonio Belloni

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'Administrateur de M. Antonio Belloni vient à expiration ce jour, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois années, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2011.

SEPTIÈME RÉOLUTION : Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Diego Della Valle

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'Administrateur de M. Diego Della Valle vient à expiration ce jour, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois années, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2011.

HUITIÈME RÉOLUTION : Renouvellement du mandat d'Administrateur de M. Gilles Hennessy

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'Administrateur de M. Gilles Hennessy vient à expiration ce jour, décide de renouveler son mandat pour une durée de trois années, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2011.

NEUVIÈME RÉOLUTION : **Nomination de M. Charles de Croisset** **en qualité d'Administrateur**

L'Assemblée Générale décide de nommer M. Charles de Croisset en qualité d'Administrateur pour une durée de trois années qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année 2011.

DIXIÈME RÉOLUTION : **Rachat d'actions**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier à acquérir des actions de la Société conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce. Elle autorise à cet effet, la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions.

Les acquisitions d'actions pourront être réalisées en vue notamment, de (i) l'animation du marché (par achat ou vente) dans le cadre d'un contrat de liquidité mis en place par la Société, (ii) leur affectation à la couverture de plans d'options sur actions, d'attributions gratuites d'actions ou de toutes autres formes d'allocations d'actions ou de rémunérations liées au cours de l'action, en faveur de salariés ou mandataires sociaux de la Société ou d'une entreprise liée à elle dans les conditions prévues à l'article L.225-180 du Code de commerce, (iii) leur affectation à la couverture de valeurs mobilières donnant droit à des titres de la Société notamment par conversion, présentation d'un bon, remboursement ou échange, (iv) leur annulation ou (v) leur conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe.

Le prix maximum d'achat par la société de ses propres actions est fixé à 130 euros par action. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions ainsi qu'en cas, soit d'une division, soit d'un regroupement des titres, le prix d'achat indiqué ci-dessus sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Le nombre maximum de titres pouvant être acquis ne pourra dépasser 10 % du capital social, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital social qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée. Cette limite correspond au 31 décembre 2007 à 48 993 741 actions. Le montant total maximum consacré aux acquisitions ne pourra pas dépasser 6,4 milliards d'euros. Les actions pourront être acquises par tous moyens, en bourse ou de gré à gré, y compris par l'utilisation d'instruments financiers dérivés, ainsi que par acquisition de blocs ou à l'occasion d'un échange. Conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, les titres ainsi acquis pourront être cédés par la Société par tous moyens, notamment par voie de cession de blocs.

En vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation, tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration. Le Conseil pourra déléguer lesdits pouvoirs pour passer tous ordres de bourse, conclure tous contrats, signer tous actes, effectuer toutes déclarations, remplir toutes formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire.

Cette autorisation, qui se substitue à celle accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2007, est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de ce jour.

2. RÉOLUTIONS A CARACTÈRE **EXTRAORDINAIRE**

ONZIÈME RÉOLUTION : **Réduction du capital social**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes,

1. autorise le Conseil d'Administration à réduire le capital social de la Société, en une ou plusieurs fois, par annulation d'actions acquises conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce ;
2. fixe à 10 % du capital actuel de la Société le montant maximum de la réduction de capital qui peut être réalisée par période de vingt-quatre mois ;
3. confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour réaliser et constater les opérations de réduction de capital, accomplir tous actes et formalités à cet effet, modifier les statuts en conséquence et, d'une manière générale, faire le nécessaire ;
4. fixe à dix-huit mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la présente autorisation ;
5. décide que cette autorisation se substitue à celle donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2007.

DOUZIÈME RÉOLUTION : **Autorisation d'attribuer des actions gratuites** **aux salariés et dirigeants du Groupe**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce,

1. autorise le Conseil d'Administration sur ses seules délibérations à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit de membres du personnel salariés et de mandataires sociaux de la Société ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre ;
2. fixe à trente-huit mois, à compter de ce jour, la durée de validité de la présente autorisation ;
3. décide que le nombre total d'actions distribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 1 % du capital social à ce jour, étant précisé que le montant de cette augmentation de capital s'imputera sur le montant nominal de toute augmentation de capital résultant, ou susceptible de résulter à terme, d'émissions décidées en vertu des 13^{ème}, 14^{ème} ou 15^{ème} résolutions soumises à l'approbation des actionnaires lors de la présente Assemblée et des 15^{ème}, 16^{ème} ou 17^{ème} résolutions approuvées par l'Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2007 ;
4. décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive soit i) au terme d'une période d'acquisition d'une durée minimale de deux ans,

les bénéficiaires devant alors conserver lesdites actions pendant une durée minimale de deux ans à compter de leur attribution définitive, soit ii) au terme d'une période d'acquisition minimale de quatre ans, et dans ce cas sans période de conservation minimale. Il est entendu que le Conseil d'Administration aura la faculté de choisir entre ces deux possibilités et de les utiliser alternativement ou concurremment, et dans le respect des dispositions de l'article L.225-197-1 du Code de commerce, fixer la durée des périodes d'acquisition et de conservation ;

5. autorise le Conseil d'Administration à procéder, le cas échéant, pendant la période d'acquisition, aux ajustements du nombre d'actions liés aux éventuelles opérations sur le capital social de manière à préserver les droits des bénéficiaires ;

6. prend acte que si l'attribution porte sur des actions à émettre, la présente autorisation emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires des actions attribuées gratuitement, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription ;

7. délègue tous pouvoirs au Conseil, avec faculté de délégation dans les limites légales, pour mettre en œuvre la présente autorisation :

- arrêter les listes des bénéficiaires des attributions,
- fixer les conditions et le cas échéant, les critères d'attribution,

- fixer les dates de jouissance des actions,
- le cas échéant, constater la réalisation des augmentations de capital, modifier les statuts en conséquence et plus généralement faire le nécessaire ;

8. décide que la présente autorisation se substitue à celle donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 12 mai 2005.

TREIZIÈME RÉOLUTION : **Augmentation de capital réservée** **à plusieurs catégories de personnes** **- délégation de compétence**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment de ses articles L.225-129-2, L.225-138 et L.228-92,

1. délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, soit en euros, soit en toute autre monnaie ou unité de compte établie par référence à plusieurs monnaies, à l'émission d'actions ordinaires et/ou d'autres valeurs mobilières, y compris de bons de souscription ou de bons d'acquisition émis de manière autonome, donnant accès, immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, au capital ou donnant droit à un titre de créance, par souscription soit en espèces, soit par compensation de créances, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière, les valeurs mobilières représentatives de créances pouvant être émises avec ou sans garantie, sous les formes, taux et conditions que le Conseil d'Administration jugera convenables, étant précisé que l'émission d'actions de préférence est exclue de la présente délégation ;

2. fixe à dix-huit mois, à compter de la présente Assemblée, la durée de validité de la présente délégation ;

3. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires, aux actions et aux autres

valeurs mobilières pouvant être émises en application de la présente résolution, en faveur d'établissements de crédit ou de sociétés régies par le Code des assurances ou son équivalent à l'étranger, dans le cadre d'opérations financières complexes d'optimisation de la structure bilantielle de la société ;

4. décide qu'en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence :

a) le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées directement ou non, à partir de l'émission d'actions ou de valeurs mobilières visée au 1/ci-dessus est fixé à trente (30) millions d'euros, étant précisé que sur ce montant s'imputera le montant nominal de toute augmentation de capital résultant, ou susceptible de résulter à terme, d'émissions décidées en vertu des 12^{ème}, 14^{ème} ou 15^{ème} résolutions soumises à l'approbation des actionnaires lors de la présente Assemblée et des 15^{ème}, 16^{ème} ou 17^{ème} résolutions approuvées par l'Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2007 ;

b) au plafond ci-dessus s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre éventuellement, en cas d'opérations financières nouvelles, pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital ;

5. prend acte qu'en cas d'usage de la présente délégation de compétence, la décision d'émettre des valeurs mobilières donnant accès au capital, emportera, au profit des porteurs des titres émis, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels les valeurs mobilières émises donneront droit ;

6. décide que le montant de la contrepartie revenant et/ou devant ultérieurement revenir à la société pour chacune des actions émises ou à émettre dans le cadre de la présente délégation, compte tenu, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égal à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation éventuellement diminuée d'une décote maximale de 5 % ;

7. prend acte que la présente délégation de compétence emporte tous pouvoirs au profit du Conseil d'Administration, avec faculté de délégation au Directeur Général, ou en accord avec ce dernier, à un Directeur Général délégué, pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi, la présente délégation, et notamment pour :

- en cas d'incorporation au capital de bénéfices, de réserves ou primes :

- fixer le montant et la nature des réserves à incorporer au capital, fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre et/ou le montant dont le nominal des actions existantes composant le capital social sera augmenté, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation du nominal portera effet ;

- décider que les droits formant rompus ne seront pas négociables, que les actions correspondantes seront vendues et que le produit de la vente sera alloué aux titulaires des droits ;

- en cas d'émission d'actions et/ou d'autres valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à un titre de créance :

- arrêter la liste des bénéficiaires et le nombre de titres à attribuer à chacun d'eux ;
- décider le montant à émettre, le prix d'émission ainsi que le montant de la prime qui pourra, le cas échéant, être demandée à l'émission ;
- déterminer les dates et modalités de l'émission, la nature, la forme et les caractéristiques des titres à créer qui pourront notamment revêtir la forme de titres subordonnés ou non, à durée déterminée ou non, assortis d'un intérêt à taux fixe et/ou variable, ou encore avec capitalisation et faire l'objet d'un remboursement avec ou sans prime ou d'un amortissement ;
- déterminer le mode de libération des actions et/ou des titres émis ou à émettre ;
- fixer, s'il y a lieu, les modalités d'exercice des droits attachés aux titres émis ou à émettre et, notamment, arrêter la date, même rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles porteront jouissance, ainsi que toutes autres conditions et modalités de réalisation de l'émission ;
- fixer les modalités selon lesquelles la société aura, le cas échéant, la faculté d'acheter ou d'échanger en Bourse, à tout moment ou pendant des périodes déterminées, les titres émis ou à émettre en vue de les annuler ou non, compte tenu des dispositions légales ;
- prévoir la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés à ces titres pendant un délai maximum de trois mois ;
- à sa seule initiative, imputer les frais des augmentations de capital social sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation ;
- procéder à tous ajustements requis en conformité avec les dispositions légales et réglementaires, et fixer les modalités selon lesquelles sera assurée, le cas échéant, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès à terme au capital ;
- constater la réalisation de chaque augmentation de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
- passer toute convention, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés ;

8. décide que la présente autorisation se substitue à celle donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2007.

QUATORZIÈME RÉOLUTION : Augmentation du montant des émissions en cas de demandes excédentaires - délégation de compétence

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, décide que, dans le cadre des émissions qui seraient décidées en application de la délégation conférée au Conseil d'Administration en vertu de la 13^{ème} résolution ci-dessus, le nombre de titres à émettre prévu dans l'émission pourra, en cas de demandes excédentaires, être augmenté dans les conditions et limites prévues par l'article L. 225-135-1 du Code de commerce et son décret d'application dans la limite du plafond prévu à ladite résolution.

QUINZIÈME RÉOLUTION : Augmentation de capital au profit des salariés du Groupe – délégation de compétence

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et statuant en application des dispositions des articles L.225-129-2 et L.225-129-6 du Code de commerce,

1. délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, dans les conditions prévues à l'article L.443-5 du Code du travail, à une augmentation de capital social en numéraire réservée aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées adhérents à un plan d'épargne d'entreprise ;

2. fixe à vingt-six mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de la présente délégation ;

3. décide que le nombre total des actions qui pourront être souscrites par les salariés en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 3 % du capital social au moment de l'émission, étant précisé que le montant de cette augmentation de capital s'imputera sur le montant nominal de toute augmentation de capital résultant, ou susceptible de résulter à terme, d'émissions décidées en vertu des 12^{ème}, 13^{ème} ou 14^{ème} résolutions soumises à l'approbation des actionnaires lors de la présente Assemblée et des 15^{ème}, 16^{ème} ou 17^{ème} résolutions approuvées par l'Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2007 ;

4. décide que le prix de souscription des actions sera fixé conformément aux dispositions de l'article L.443-5 alinéa 3 du Code du travail ;

5. confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente délégation et, à cet effet :

- fixer les conditions d'ancienneté exigées pour participer à l'opération, dans les limites légales, et le cas échéant, le nombre maximal d'actions pouvant être souscrites par salarié,

- fixer le nombre d'actions nouvelles à émettre et leur date de jouissance,

- fixer, dans les limites légales, le prix d'émission des actions nouvelles ainsi que les délais accordés aux salariés pour l'exercice de leurs droits,

- fixer les délais et modalités de libération des actions nouvelles,

- constater la réalisation de la ou des augmentations de capital et procéder aux modifications corrélatives des statuts,

- procéder à toutes les opérations et formalités rendues nécessaires par la réalisation de la ou des augmentations de capital ;

6. décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit des salariés visés ci-dessus ;

7. décide que la présente délégation se substitue à celle donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 10 mai 2007.

**DEMANDE
D'ENVOI
DES
DOCUMENTS**

**ET
RENSEIGNEMENTS**

visés à l'article R. 225-83
du Code de commerce

Je soussigné(e),

Nom et Prénoms : _____

Adresse : _____

Code Postal & Ville : _____

agissant en qualité d'actionnaire de LVMH Moët Hennessy-Louis Vuitton, demande l'envoi des documents et renseignements concernant l'Assemblée Générale Mixte du 15 mai 2008, dont la liste figure à l'article R. 225-83 du Code de commerce.

Fait à _____ le,

*Ces documents seront également tenus à la disposition des actionnaires à la Direction Juridique LVMH :
22, avenue Montaigne - 75008 Paris.*

NOTE IMPORTANTE : la présente formule n'est à renvoyer, datée et signée, que si l'actionnaire entend se prévaloir des dispositions réglementaires citées. Dans ce cas, cette demande doit parvenir à l'adresse ci-dessus, au plus tard le cinquième jour avant la réunion. La présente formule peut constituer une demande générale pour toutes les Assemblées si l'actionnaire le précise.

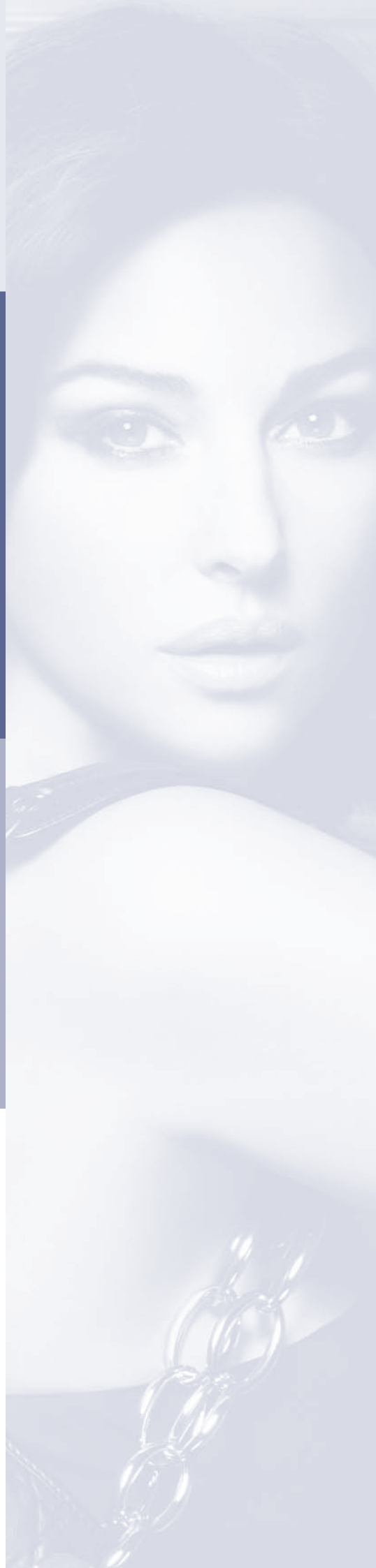
Le document de référence comprend les comptes annuels, les comptes consolidés, le rapport sur la gestion du groupe, le tableau des affectations de résultat précisant notamment l'origine des sommes dont la distribution est proposée, les rapports des commissaires aux comptes, l'inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille à la clôture de l'exercice, les rapports du conseil d'administration à l'assemblée. Ces documents, complétés par les renseignements contenus dans le présent dossier, constituent les informations prévues aux articles R. 225-81 et R. 225-83 du Code de commerce.

Compléter le document, découper selon le tracé indiqué et renvoyer sous enveloppe à l'adresse suivante : LVMH - Service Assemblées - 22, AVENUE MONTAIGNE - 75382 PARIS CEDEX 08.



LVMH

LVMH



LVMH

MOËT HENNESSY • LOUIS VUITTON

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 146 981 223 EUROS

SIEGE SOCIAL :
22, AVENUE MONTAIGNE
75008 PARIS
775 670 417 RCS PARIS